



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CALVADOS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°14-2020-044

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2020

Sommaire

Préfecture du Calvados

14-2020-04-07-002 - Arrêté préfectoral portant représentation du Préfet du Calvados à Monsieur Stéphane DE CARLI, directeur de la direction départementale de la cohésion sociale (1 page)	Page 3
14-2020-04-07-003 - Décision n°25/20 portant délégation de signature à Monsieur Valère BETIS, technicien supérieur hospitalier au service accueil-sécurité (2 pages)	Page 5

Préfecture du Calvados

14-2020-04-07-002

Arrêté préfectoral portant représentation du Préfet du
Calvados à Monsieur Stéphane DE CARLI, directeur de la
direction départementale de la cohésion sociale



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

**Arrêté préfectoral
portant représentation du Préfet du Calvados
à Monsieur Stéphane DE CARLI
Directeur de la Direction départementale de la cohésion sociale**

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Philippe COURT, Préfet du Calvados, à compter du 6 janvier 2020 ;

Vu le décret du 19 août 1987, les statuts de la fondation dite « Fondation de la Miséricorde de Caen », qui sont annexés et notamment en article 3 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados ;

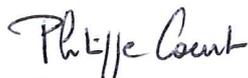
ARRETE

Article 1 : Monsieur Stéphane DE CARLI, directeur de la Direction départementale de la cohésion sociale du Calvados (DDCS) représente, à compter du 07 avril 2020, le Préfet du Calvados comme membre de droit au conseil d'administration de la Fondation de la Miséricorde de Caen.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Président du conseil d'administration de la Fondation de la Miséricorde de Caen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 07 avril 2020

Le Préfet


Philippe COURT

Préfecture du Calvados

14-2020-04-07-003

Décision n°25/20 portant délégation de signature à
Monsieur Valère BETIS, technicien supérieur hospitalier
au service accueil-sécurité



Affaire suivie par :
Direction des Ressources Humaines
JYB/YLG/Ch.L – tel. 02 31 30 50 39

DECISION N° 25/20
PORTANT DELEGATION PERMANENTE DE SIGNATURE
à Monsieur Valère BÉTIS
Technicien Supérieur Hospitalier au Service Accueil-Sécurité

Le Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale de Caen,

- Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions du Directeur d'un établissement public de santé,
- Vu les articles D6143-33 à D6143-36 et R6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature,
- Vu le décret N° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements publics de santé,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable du 23 mars 2000 applicable aux établissements publics de santé (M21) et les textes modificatifs,
- Vu l'arrêté du 16 août 2012 portant nomination de M. Jean-Yves BLANDEL, en qualité de Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale de Caen, à compter du 17 septembre 2012,
- Vu le contrat de travail en date du 16 Décembre 2019 portant recrutement de Monsieur Valère BÉTIS en qualité de Technicien Supérieur Hospitalier à l'Établissement Public de Santé Mentale de CAEN au 06 Janvier 2020,
- Vu la décision n° 70/19 du Directeur de l'EPSM fixant l'organigramme de la direction de l'EPSM de Caen.

En conséquence,

- D E C I D E -

→ **ARTICLE 1^{ER}** :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Valère BÉTIS, Technicien Supérieur Hospitalier/Responsable du Service Accueil-Sécurité à l'effet de porter plainte pour toute atteinte à l'intégrité des personnes survenue au sein de l'établissement et pour toute dégradation de biens de l'hôpital. Il peut à cet effet, signer toute déclaration au nom du directeur de l'EPSM de CAEN.

→ **ARTICLE 2** :

La présente décision prend effet dès que les mesures de publicité la concernant ont été mises en œuvre :

- ✓ Publication sur le site internet de l'établissement et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Calvados conformément aux dispositions de l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique.

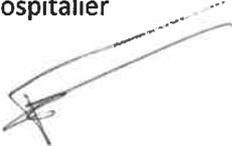
Fait à Caen, le 07 Avril 2020,

Le Directeur,

Jean-Yves BLANDEL



Vu pour acceptation

<p>Le Technicien Supérieur Hospitalier</p> <p>Valère BÉTIS </p>

<u>DESTINATAIRES</u>	
Externes	<ul style="list-style-type: none">- Publication sur le site de la Préfecture du Calvados, Recueil des Actes Administratifs (RAA)- 2 exemplaires à Madame la Trésorière Principale
Internes	<ul style="list-style-type: none">- 1 exemplaire scanné à la Direction d'Établissement,- 1 exemplaire secrétariat D.U.C.- 1 exemplaire BÉTIS Valère, TSH- 1 exemplaire au dossier administratif de l'intéressé- Publication sur le site intranet